

Mise en place d'un rucher au sein d'un jardin collectif

Introduction

Vous rêvez de posséder des ruches ? Installer des ruches, c'est assez simple. Cette aventure vous fera découvrir les mystères de la nature. Vous prendrez plaisir à récolter votre miel pour la famille et les amis, vous découvrirez les vertus des autres produits de la ruche : pollen, gelée royale, propolis...

Vous suivrez avec attention les différentes floraisons, bricolerez votre matériel apicole, observerez le comportement des abeilles, dégusterez les mille et un arômes des miels, et vous aiderez vos fruits et légumes à croître...

Voici 5 points d'attention à prendre en compte :

1. Les bienfaits d'une ruche dans votre jardin

Écosystème et productivité

L'abeille domestique joue un rôle important dans l'écosystème du jardin. C'est la pollinisatrice la plus active, avec sa cousine l'abeille sauvage. Prévoyez leur des abris à insectes pour les attirer dans vos jardins ([cliquez ici pour plus d'infos](#)).

Les abeilles pollinisent vos plantes et permettent donc la reproduction de celles-ci. C'est facile, naturel et vous laissez l'écosystème agir. L'apiculteur urbain, comme le jardinier, est motivé par le désir d'agir avec la nature. Les abeilles sont actrices de la biodiversité en milieu urbain. Or, les abeilles sont menacées de disparition. Sans elles, 80 % de l'alimentation humaine et de nombreuses espèces vivantes disparaîtraient. Si vous voulez avoir de belles fleurs, de beaux légumes et préserver la biodiversité, installez des ruches dans votre jardin !



De l'or dans votre jardin¹

Un autre bienfait des abeilles, est la production de miel². Une ruche peut produire 10 à 20 kg de miel par an. Cette substance sucrée, de couleur blonde, produite à partir de nectar des fleurs ou du miellat des arbres. Le miel est non seulement un édulcorant naturel au pouvoir sucrant deux fois supérieur au sucre ordinaire, mais aussi moins calorique. Le miel est un sucre simple entièrement naturel, directement assimilable par l'organisme. C'est un produit «vivant» comme les fruits, qui contient en plus des sucres, des vitamines, des oligo-éléments, des diastases et des enzymes.



¹ <http://tpe-cicatrisation.e-monsite.com/pages/accellerer-la-cicatrisation/des-especes-aux-proprietes-etonnantes/le-miel-des-vertus-cicatrisantes.html>

² <http://rucherdusaule.fr/index.php/le-miel-cest-quoi->

Sensibilisation

Une ruche dans le jardin permet de sensibiliser beaucoup de monde lors d'animations ou d'événements. En installant une ruche didactique par exemple, on peut observer les abeilles sans les déranger. Cette approche permet de créer des liens sociaux et de solidarité. Elle permet aussi de faire accepter plus facilement les abeilles et de comprendre leur importance.

2. Les critères à intégrer pour installer votre rucher

Avant d'implanter des abeilles sur votre jardin, vous devez définir le meilleur environnement possible en respectant certains critères déterminants :

- **L'exposition** : L'exposition sud-est est préférable pour profiter du soleil dès son lever. Il faut prendre en compte l'exposition au vent ; les abeilles seraient gênées et doivent donc être à l'abri des vents dominants.
- **L'ombre** est appréciée par la colonie les après-midis chauds; idéalement en dessous d'un arbre. La « cire », structure architecturale de la colonie, ne doit pas se ramollir afin que les alvéoles ne se déforment pas.
- **La superficie** : afin de pouvoir se mouvoir sans difficulté et effectuer les sorties nécessaires pour disposer d'un espace confortable, il convient de prévoir environ 5 m² devant votre rucher pour une ou deux ruches. Le sol doit être bien sec et bien drainé.
- **La sécurité** : il est recommandé de choisir un lieu où les abeilles seront protégées de toutes formes d'activités susceptibles d'être ressenties comme une agression : Jeux d'enfants, chien...

Il faut également prévoir une zone de sécurité de 10 à 20 m devant le trou d'envol des ruches. Ceci vous évitera de nombreux problèmes avec vos voisins qui risquent de se plaindre d'une perte de jouissance de leur bien suite à l'implantation de ruches dans votre jardin collectif.

- **L'accessibilité** : même si votre cheptel se limite à une ruche, l'activité apicole nécessite le transport de matériel parfois important, comme celui des hausses pleines lors de la récolte. L'accès aux ruches doit donc être possible avec une brouette. N'oubliez pas de prévoir un espace suffisamment dégagé derrière vos ruches pour une animation didactique.
- **L'installation d'un point d'eau** : Il est vivement recommandé d'installer un point d'eau à proximité (mare, fontaine...). Cette eau leur sert à diluer le miel qui nourrit les larves mais aussi à rafraîchir la ruche. S'il n'y a pas de point d'eau naturel, un point d'eau artificiel peut être installé ; l'astuce consiste à laisser un peu de miel sur ce point d'eau pour faire comprendre aux abeilles son existence. Les abeilles ne savent pas nager. Prévoyez des flotteurs comme du liège, paille ou polystyrène.
- **Le support de la Ruche** : Les ruches seront posées sur des socles, parpaings à 30 cm du sol. Il faut veiller à l'hygiène, l'ordre et la propreté. Ne pas déposer les hausses et les cadres sur le sol pour éviter la contamination par des bactéries du sol.
- **Autre conditions** : On recommande des emplacements qui présentent une flore riche et diversifiée. Les sources de pollen sont surtout importantes au printemps et en fin d'automne

Choisissez un site à proximité de fleurs, sur un terrain débroussaillé, où quelques arbres ou rochers serviront de repères aux butineuses

Planter des fleurs mellifères, par exemple une jachère fleurie. Ainsi, vous améliorerez les conditions de vie de l'essaim et par la même occasion la qualité du miel.

Ne disposez pas vos ruches en lignes, car cela favorise la dérive des ouvrières.

Si vous pouvez placez vos ruchers en croix, évitez toujours de croiser les entrées.

La ruche doit être installée de préférence fin septembre-début octobre ou fin mars-début avril.

3. Aspects législatifs

Emplacements³

En Belgique les abeilles sont encadrées par la législation. Le but est de protéger aussi bien les abeilles que les humains. C'est pour cela que le législateur a défini des conditions bien précises pour l'installation d'un rucher. La réglementation stipule pour la sécurité de chacun, que vos ruches devront être installées à :

- 20 mètres d'une habitation ou de la voie publique
- Une exception est toutefois admise : Cette distance peut être réduite à 10 mètres si un obstacle plein d'au moins deux mètres de hauteur existe entre vos ruches et une habitation ou la voie publique.



Nombre de ruches autorisées⁴

Le nombre de ruches autorisées est de 3 colonies d'abeilles pour la ville de Bruxelles. En d'autres termes, il ne faut pas de permis d'environnement si vous possédez trois ruches, ou moins de trois ruches.

Deux règles particulières pour la Région bruxelloise :

- Si on désire avoir plus de trois ruches, il faut demander un permis d'environnement. La demande est introduite auprès de votre administration communale du lieu où le rucher va être installé. Le permis est valable pour une période de 15 ans et vous coûtera 125€
- Si vous désirez construire un abri, une installation fixe pour votre rucher de plus de 10m², il vous faudra aussi un permis d'urbanisme. La demande doit être adressée au collège des Bourgmestres et Échevins sur un formulaire ad hoc.
- Et bien sûr, n'oubliez pas l'accord du propriétaire

³ 4 Mémento de la législation apicole, Adan

⁴

4. Conseils et difficultés en jardin collectif

Nous avons été à la rencontre de ruchers déjà implantés dans des jardins collectifs.

Voici quelques conseils des apiculteurs rencontrés:

- Pour les ruches qui se trouvent dans des Jardins collectifs, intervenez si possible hors weekend et hors présences des jardiniers. Donc le matin entre 10h et 12 h par exemple pour que le plaisir d'avoir sur place des pollinisateurs ne se transforme pas en hantise de ces bêtes qui piquent.
- Refusez de laisser intervenir sur la ruche des amis ou autres qui ne seraient pas protégés, bottes et chaussures montantes, pas de nus pieds.
- Ne vous stressiez pas tout seul : évitez d'avoir un horaire trop serré après le temps imparti à la visite ou à l'animation, car un apiculteur stressé se fait plus vite piquer et transmet son stress à ses abeilles.

Voici les difficultés rencontrées par nos apiculteurs des jardins collectifs et les solutions possibles :

- le Vandalisme, le vol d'essaim, le vol de la reine.
 - Solution : installer une chaîne autour de la ruche permet de dissuader les auteurs.
- On évoque parfois la peur de certains jardiniers à l'installation de ruches.
 - Solution : parler longuement à l'avance de votre projet de rucher, inviter vos voisins à découvrir la ruche, son fonctionnement et ses avantages, souvent c'est plus de la méconnaissance des abeilles, offrez leur un pot de miel, le contact en sera meilleur !

5. Le matériel nécessaire et le budget d'une ruche

Outre la ruche qui coûte en moyenne 150 euros à 190 euros, l'apiculture nécessite toute une panoplie d'accessoires nécessaires au bon déroulement des opérations.

Comptez **en moyenne 500 euros** pour l'équipement complet, ruche comprise.

Le matériel d'extraction du miel nécessite un budget à part. Pour ceux qui se lancent dans l'aventure il y a des formules de location pour le matériel d'extraction qu'on peut trouver à la SRABE ou auprès d'apiculteurs.

Il faut dissocier deux choses :

1. Le budget pour votre équipement et tenue d'apiculteur

2. Le budget d'achat et fonctionnement de vos ruches

Voici la liste de matériel pour démarrer en apiculture :

Si vous prévoyez un achat neuf :

Achat à prévoir une seul fois

- Une ruche complète + une hausse supplémentaire. A Bruxelles on prévoit toujours au minimum deux hausses. Nos abeilles travaillent très bien. Elles ont besoin de place pour stocker leur miel ;
- Une paire de Gants ; Une combinaison ou une vareuse d'apiculteur ; Un enfumoir ; Un lève cadre ; Une grille à reine ; Un chasse abeille ; Un nourrisseur ; Une brosse à abeille ; un fil en inox. Un zigzag pour tendre le fil.
- La ruche devra être traitée avec deux couches de peinture microporeuse
- Prévoir un chalumeau pour désinfecter le plancher de la ruche à la sortie de l'hiver
- Prévoir un petit transformateur pour faire fondre votre feuille de cire sur le fil en inox.



Achat à prévoir chaque année

- Des cadres de ruche supplémentaire, chaque année on conseille de remplacer au moins deux vieux cadres de cire
- Un paquet de cire. Pour changer votre vieille cire
- Des bocaux pour le miel. Si c'est pour votre propre consommation réutiliser vos bocaux est plus économique.

Pour les bricoleurs voici quelques plans trouvés sur le net pour réaliser votre ruche

Les mesures du plan sont toujours celle de l'intérieur. Prévoir du bois idéalement du pin et des vis à bois.

Liens utiles :

<http://apiculture-familiale.pagesperso-orange.fr/images/Corps%20de%20ruche%20Dadant.pdf>

<http://apiculture-familiale.pagesperso-orange.fr/images/Plateau%20envol%20de%20ruche%20Dadant.pdf>

<http://apiculture-familiale.pagesperso-orange.fr/images/Cadre%20de%20corps%20Dadant.pdf>

6. Foire aux questions

- **Q : quelles sont les pistes pour demander un budget ?**
 - Après de votre commune, demander à votre éco-conseiller ou au service environnement/développement durable. Il pourra préparer le dossier avec vous.
 - Après d'appels à projet comme celui du centre Paul Duvigneaud <http://www.centrepaulduvigneaud.be/prix.htm>
 - A la région de Bruxelles capitale : Bruxelles Environnement
 - Prévoir un budget spécifique à l'installation de la ruche si le jardin collectif bénéficie d'un financement

- **Q : J'ai un jardin, mais pas de ruche, comment demander à un apiculteur d'installer sa ruche dans notre jardin ?**
 - Vous pouvez contacter la SRABE, chaque année ils ont plusieurs apiculteurs à la recherche d'emplacement.

- **Q : J'ai une ruche mais pas d'emplacement. Puis-je installer ma ruche dans un des jardins ?**
 - Prenez contact avec les jardins collectifs de votre commune. Voici une liste des jardins (Réseau des potagers collectifs) : <http://www.potagersurbains.be/-Rechercher-un-potager-.html>

- **Q : Où puis-je demander le matériel d'extraction du miel ?**
 - auprès de la SRABE, pour avoir droit au prêt de matériel il faut être affilié et avoir payé une cotisation annuelle. <http://www.api-bxl.be/index.php/membre/demande-daffiliation>

- **Q : Je me fais piquer, que dois-je faire ?**
 - le dard est une petite aiguille avec une poche de venin. A l'aide de votre ongle, gratter le dard en partant vers le côté. Surtout ne pas pincer le dard au risque d'injecter le venin resté dans la poche.

7. Pour aller plus loin :

La SRABE asbl : <http://www.api-bxl.be/>

Apis Bruoc Sella <http://www.apisbruocsella.be/>

⁵ <http://www.api-bxl.be/>

8. Bibliographie

Internet

http://www.cari.be/medias/autres_publications/accueillir_des_ruches_au_jardin.pdf

<http://www.api-bxl.be/index.php/ou-placer-une-ruche>

<http://grandzebu.net/nature/ruches/ruches.htm>

http://www.apiculture.com/rfa/articles/importance_eau.htm

<http://apiculture-familiale.pagesperso-orange.fr/nouvellepage9.htm>

<http://www.thehoneygatherers.com/html/phototheque1.html>

<http://www.eurobeestock.com/site/medias/eauetcoloniedabeilles.pdf>

<http://mr.lourenco.online.fr/installer.une.ruche.htm>

http://www.passeportsante.net/fr/Nutrition/EncyclopedieAliments/Fiche.aspx?doc=miel_nu

<http://books.google.be/books?>

[id=ZfSJgHfq4fsC&pg=PA91&lpg=PA91&dq=vandalisme+ruche&source=bl&ots=4ckw68fkgu&sig=5oYHbjW21mrvQmqW1BfbNjGEGg&hl=en&sa=X&ei=H9oBU9HnAoO50QXfiHAAQ&redir_esc=y#v=onepage&q=vandalisme%20ruche&f=false](http://books.google.be/books?id=ZfSJgHfq4fsC&pg=PA91&lpg=PA91&dq=vandalisme+ruche&source=bl&ots=4ckw68fkgu&sig=5oYHbjW21mrvQmqW1BfbNjGEGg&hl=en&sa=X&ei=H9oBU9HnAoO50QXfiHAAQ&redir_esc=y#v=onepage&q=vandalisme%20ruche&f=false)